Ecole de commerce privée

Par **magassa**, le **02/11/2016** à **06:08**

Bonjour, Afin de repasser un BTS MUC je me suis inscrite dans une école de commerce pour une année. Or suite à une erreur de gestion de leur part j'ai du effectuer un recours pour m'inscrire à l'examen. Ne pouvant m'inscrire ailleurs (délais d'inscription passés), j'ai quand même signé un contrat chez eux pour suivre 4 matières, ils ne m'ont proposée qu'une vingtaine d'heures de cours et d'une seule matière.Constatant leur manque de serieux voici le mail et courrier recommandé que j'ai envoyé à la direction pour réclamer un remboursement en avril 2016:
"
Monsieur Bonjour,

Je me suis inscrite dans votre école pour l'année 2015-2016 en Formation Initiale du BTS MUC en secondes année.
Mon contrat incluait les matières suivantes : MGUC, Français, Anglais et ACRC pour un montant de 1690,5€ l'année. Or, une première omission de la part de votre organisation a repoussé mon inscription d'un mois lorsqu'elle a été enfin validée seul un cours m'a été proposé avant la période de stage.

J'ai constaté depuis peu que j'étais inscrite à l'examen en tant que candidate libre.
De plus je n'ai pas reçu la formation pour laquelle j'ai signé :
-j'ai eu exclusivement des cours de MGUC et ceux-ci n'excédant pas 30h.
- L'information sur les cours ne m'était pas toujours transmise car le calendrier des cours a rencontré des soucis d'actualisation.
Et enfin vos cours en ligne se sont révélés inexploitables :
- Le site ne répond généralement pas.
- Mon accès a été restreint sur des matières facturées.

De ces faits, je demande qu'on réévalue ma facturation que seuls les cours dont j'ai pu réellement bénéficier soient inclus et que le surplus me soit restitué.
La matière MGUC coefficient à 4 devrait être évaluée à 483 euros et un prorata sur le nombre d'heures me semble approprié.
En attente d'une réponse, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'expression de mes respectueuses salutations."
Je n'ai eu aucune réponse de leur part et un accueil presque insultant lorsque je m'y suis rendue, comment dois-je procéder pour obtenir gain de cause, sur quelles clauses puis-je appuyer ma demande?

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/11/2016** à **11:32**

Bonjour

Juristudiant est un forum d'aide aux études. Nous ne sommes pas habilité pour répondre aux demandes de conseils juridiques.

Merci pour votre compréhension.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés